

Mise à jour importante concernant la Loi n° 41 Récupération de la nationalité libanaise

La Loi n° 41, relative à la récupération de la nationalité libanaise par les descendants des émigrés inscrits aux recensements de 1921-1924 (Résidents et Émigrants) et de 1932 (Émigrants), a été ratifiée le 25 novembre 2015, avec une période de validité de dix ans qui expirera le 25 novembre 2025.

La Fondation Maronite avait précédemment soumis en 2024 au Parlement libanais un projet de loi signé par 10 députés représentant toutes les communautés religieuses, visant à supprimer la limitation de dix ans et à rendre la loi permanente.

Malheureusement, l'Assemblée Générale du Parlement ne s'est plus réunie depuis lors, et les circonstances politiques actuelles indiquent qu'il est peu probable qu'elle se réunisse avant l'échéance prochaine.

Néanmoins, la Fondation Maronite souhaite assurer que, avec le soutien de la Commission de l'Administration et de la Justice et de son président, elle soumettra un nouveau projet de loi au Parlement afin de préserver le droit des descendants de récupérer la nationalité libanaise, et demeure confiante que cette proposition pourra être ratifiée lors de la prochaine session de l'Assemblée Générale.

La Fondation Maronite encourage vivement tous les descendants intéressés par la récupération de leur nationalité libanaise à continuer de s'enregistrer sur notre site : www.maronitefoundation.org, afin de vérifier leur éligibilité et préserver leur droit à obtenir la nationalité dans le cadre d'une nouvelle loi.

La Fondation demande à tous ses bureaux de la diaspora de continuer à recevoir et à traiter les demandes de récupération de la nationalité libanaise comme d'habitude. Dans ce contexte, la Fondation appelle le Ministère des Affaires Étrangères et des Émigrés à émettre les instructions nécessaires aux missions diplomatiques et consulats libanais à l'étranger pour ne rejeter aucun dossier, et à inviter les citoyens à utiliser le site de la Fondation Maronite en attendant le rétablissement de la plateforme « Lebanity », garantissant ainsi que les droits des expatriés libanais ne soient pas entravés.

Enfin, la Fondation Maronite promet solennellement de continuer à travailler avec diligence et détermination afin d'assurer la ratification d'une nouvelle loi avec des conditions meilleures et plus simples, dans le but de faciliter la procédure et d'accélérer les décisions pour tous ceux qui ont le droit de récupérer leur nationalité libanaise.